PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 novembre 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-11-217 / DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DES RÈGLEMENTS R-2026-011 ET R-2026-012**

Sur proposition de la directrice générale madame Annick Girouard, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal de correction des règlements R-2026-011 et R-2026-012.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **3 novembre 2026.**

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière